



- MÉGALITHES - DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN



LES MÉGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

C'est désormais officiel : la communauté internationale a décidé d'inscrire les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce samedi 12 juillet à Paris au Siège de l'UNESCO. Ce Bien, porté par une démarche collective de territoire, devient le 54ème site inscrit pour la France.

UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE POUR UN PATRIMOINE MEGALITHIQUE EXCEPTIONNEL

Plus de 550 sites, dont des alignements monumentaux de menhirs, des dolmens, des tumulus et des enceintes mégalithiques, forment un ensemble d'une richesse exceptionnelle. En lien étroit avec les paysages maritimes des rives du Morbihan, ce patrimoine témoigne d'un génie créatif humain qui dépasse les époques.

À l'instar de la Grande Muraille de Chine, des Pyramides d'Égypte ou de la Grande Barrière de corail, le Morbihan rejoint le cercle restreint des territoires reconnus pour leur Valeur universelle exceptionnelle. C'est le tout premier bien entièrement breton inscrit au Patrimoine mondial, et c'est un moment historique.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE, PORTÉE PAR LA FIERTÉ DE TOUT UN TERRITOIRE

Cette inscription est le fruit de plus de dix ans de mobilisation et d'un engagement collectif exceptionnel. Elle a réuni les institutions, au premier rang desquelles les communes et intercommunalités, le ministère de la Culture, les services de l'État, les scientifiques, les associations, les habitants, les entreprises et les acteurs du patrimoine autour d'un projet commun : préserver et transmettre un héritage plurimillénaire.

Au-delà de l'émotion que suscite cette reconnaissance internationale, c'est toute la Bretagne qui voit son histoire, son identité et son paysage honorés. Ce succès collectif est aussi une formidable opportunité pour renforcer les actions concrètes de préservation, de médiation et de valorisation du patrimoine mégalithique.

ET MAINTENANT ? CINQ ANS POUR DONNER CORPS À CETTE INSCRIPTION

L'inscription au Patrimoine mondial est une étape extraordinaire, mais ce n'est pas une fin en soi. Elle ouvre désormais une nouvelle phase essentielle : la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion présenté à l'UNESCO, qui constitue la feuille de route des cinq années à venir.

Ce document-cadre rassemble les engagements du territoire pour inscrire ce Bien dans une dynamique active : préservation des monuments, recherche scientifique, appropriation collective, protections réglementaires, gestion des flux, ...

Parce qu'une inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, c'est ce qu'on en fait, sur le territoire des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, nous souhaitons collectivement porter des actions ambitieuses, au service d'un patrimoine vivant, partagé et fragile, à transmettre aux générations futures.

Ressources presse :

[Lien vers la photothèque](#)

[Lien vers la vidéothèque](#)



PAYSAGES DE MÉGALITHES

Le Bien des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est porté par l'association Paysages de mégalithes, qui a été fondée par les collectivités, les établissements publics d'État concernés et les associations intéressées par le patrimoine.

Présidée par Olivier Lepick, maire de Carnac, l'association compte parmi ses figures emblématiques Jean-Yves Le Drian, ancien ministre, qui en est le président d'honneur. Le comité scientifique du projet, qui était présidé par Yves Coppens, est composé de dix-huit archéologues français et européens, spécialistes du mégalithisme.

Contacts presse :

Jérémy Mallet, responsable communication : jérémy.mallet@megalithes-morbihan.fr / 06 31 32 40 29

Victoire Dorise, Directrice : victoire.dorise@megalithes-morbihan.fr / 06 32 06 68 58

Conseil Départemental du Morbihan : presse@morbihan.fr

Pour en savoir plus sur le projet : www.megalithes-morbihan.fr